



DONS DE LAIT



**LES PRODUCTEURS
DONNENT AUX RESTOS**



875 000 PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019-2020

En 1985, Coluche créait les Restos du Cœur. Aujourd'hui, **75 000 bénévoles** se mobilisent contre toutes les formes d'exclusion.

L'hiver dernier, les Restos ont distribué **136,5 millions de repas** dans toute la France. Parce qu'un repas ne suffit pas, l'association propose de nombreuses solutions pour aider les personnes accueillies à sortir de la précarité :

- 1** Aide alimentaire aux personnes démunies (paniers repas équilibrés, repas chauds, aide spécifique pour les bébés)
- 2** Insertion socio-professionnelle (Ateliers et Chantiers d'Insertion)
- 3** Logement et Hébergement d'urgence
- 4** Aide aux gens de la rue (maraudes, accueil de jour, etc.)
- 5** Aide à la personne (Microcrédit et conseil budgétaire, Culture et Loisirs, accompagnement scolaire, illettrisme, soutien à la recherche d'emploi, accès aux droits...)



DES BESOINS EN LAIT IMPORTANTS

Le lait est un produit essentiel de l'alimentation, et les Restos du Cœur en distribuent plus de **20 millions de litres par an**. Chaque personne aidée reçoit **1 litre de lait par semaine**. **Plus de 5 000 tonnes de produits laitiers** sont également distribués sous forme de yaourts, fromage et beurre.



GÉNÉROSITÉ DES PRODUCTEURS DE LAIT

Les Restos du Cœur se sont battus aux côtés des autres associations et des acteurs de la filière laitière pour faciliter le don de lait par les producteurs.

Depuis décembre 2013, le nouveau dispositif permet aux producteurs de donner leur lait à l'association de leur choix, par l'intermédiaire de leur laiterie.

Lors de la campagne 2020, des centaines de producteurs se sont mobilisés pour les Restos du Cœur, et ont fait don de près de 3 millions de litres de lait.

Pour la campagne 2021, les Restos ont toujours autant besoin de vos dons de lait



COMMENT PARTICIPER AU DON DE LAIT ?

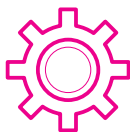
Vous vous renseignez auprès de votre laiterie, privée ou coopérative, pour savoir si elle est partenaire des Restos du Cœur. Si nécessaire, vous lui demandez de l'être.

Vous transmettez votre déclaration de don (en litres) à votre laiterie avant le 15 février 2021.

Votre don sera déduit du bordereau de paiement du lait du mois de mars 2021.

Vous recevrez, des Restos du Cœur, un justificatif de don avant le 31 mars de l'année suivante, qui vous permettra une déduction fiscale équivalente à 60 % de la valeur de votre don*.

*60 % de la valeur HT du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT.



LE RÔLE DES ENTREPRISES LAITIÈRES

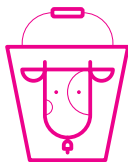
Les entreprises laitières qui collectent le lait sont des partenaires incontournables pour le don aux associations, et assurent :

1 La sélection d'au moins deux associations d'aide alimentaire, habilitées par l'arrêté du 25 février 2013, avec qui elles signent une convention.

2 La communication aux producteurs des informations concernant les associations, leur permettant ainsi de donner leur lait à l'association de leur choix.

3 La gestion administrative des dons de lait (envoi de la déclaration de don aux producteurs et du bilan récapitulatif des dons aux Restos).

4 La transformation du lait en produits finis, préalablement déterminés avec l'association, dans un délai d'un an.



Je suis producteur et je donne une partie de ma production de lait à ma laiterie.



Ma laiterie le collecte et le transforme en produits finis.



Les Restos du Cœur distribuent gratuitement ces produits aux personnes accueillies.



De ce fait : les personnes accueillies aux Restos du Cœur bénéficient directement de mon lait, notamment sous forme de lait, yaourts et fromages, aliments essentiels. Mon geste de solidarité me permet de bénéficier d'une réduction d'impôt au même titre que les dons financiers.



CONTACT

donalimentaire@restosducoeur.org

Les Restos du Cœur
42 rue de Clichy 75009 Paris
www.restosducoeur.org



Rigueur et transparence sont les principes de base de la gestion et du fonctionnement des Restos du Cœur. La Cour des Comptes a souligné en 2003 et 2009 l'excellente gestion de l'association.